



Malfaçons de travaux de goudronnage

Par **Ourmiere**, le **14/03/2011** à **18:36**

Bonjour, L'assistance juridique de mon assurance a convoqué un expert et contacté l'assurance décennale de l'entreprise pour faire un constat et une évaluation des dégâts. De plus une entreprise spécialisée dans ce domaine (Sté X) est venu voir cette dégradation et a jugé que l'ensemble devait être refait dans sa totalité; cette opération s'élevant à 8.555 €. Le rapport d'expert défendant l'assureur a conclu que cela ne relevait pas de la garantie décennale mais pouvait être classé comme défauts d'aspect. En conséquence l'assureur estime qu'il n'y a aucune nécessité d'effectuer des travaux de réfection. Mon assureur, par l'intermédiaire de l'assistance juridique a demandé à Goudronnage Y de négocier avec le client et trouver un arrangement à l'amiable. Aucune manifestation et pas de réponse de l'entreprise. Devant ce refus et avec le conseil de mon assistance juridique, j'intente une action en justice à l'encontre de la société « GOUDRONNAGE Y ». Mon souci est de trouver un avocat spécialisé dans ce genre d'affaires. Je ne sais pas à qui m'adresser et surtout quelle est la spécialité que je dois rechercher. Merci à ceux qui pourront m'aider. Je ne fais pas un procès par plaisir mais j'estime avoir payé assez cher pour avoir quelque chose d'acceptable même si ce n'est pas parfait. Or je n'ai aucun résultat positif si ce n'est que je dois recommencer. Il n'est pas question que j'investisse 1 Euro supplémentaire, les malfaçons doivent être corrigées aux frais de celui qui est en est responsable. André O.